

Règlement Novembre-Décembre 2024

Durée de l'action

La présente action porte sur l'achat via Re=Bel d'actions/trackers exécuté entre le 18 novembre 2024 et le 13 décembre 2024 inclus.

Belfius Banque peut unilatéralement mettre fin à l'action de manière anticipée.

Action

Le dossier-titres Re=Bel du Client entre en considération pour cette action à condition qu'il n'ait encore exécuté aucune transaction (achat ou vente de titres) via Re=Bel en date du 17 novembre 2024.

Conditions d'octroi du cashback

Le dossier-titres Re=Bel du Client bénéficiera du cashback si les différentes conditions ci-dessous sont remplies de manière cumulative :

- Une **première transaction** via Re=Bel
- D'achat, que ce soit via Belfius Direct Net ou Belfius Mobile
- D'un **titre** (une action ou un tracker uniquement) sans restriction de marchés
- Pour un montant **minimum de 500 euros** (inclus frais de courtage et autres taxes)
- Dont la date d'exécution de l'ordre est entre le 18 novembre 2024 et le 13 décembre 2024 inclus.

Pour autant que ces conditions soient remplies, le dossier-titres Re=Bel se verra attribuer un **cashback de 50 euros**.

Le cashback sera payé avant le 31 janvier 2025 sur le compte d'investissement Re=Bel lié au dossier-titres Re=Bel.

Autres précisions :

- Un dossier-titres Re=Bel est éligible à un **seul cashback au maximum**.
- Si plusieurs transactions sont exécutées durant la période de l'action sur un dossier-titres Re=Bel qui entre en considération pour cette action, ce dossier-titres sera éligible au cashback pour autant qu'**au moins une de ces transactions remplit les conditions d'octroi ci-dessus**.

Cette action est organisée par Belfius Banque SA, établie Place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles et inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0403.201.185.

Peut participer à cette action, toute personne physique ou morale disposant de ou éligible à l'ouverture d'un dossier-titres Re=Bel chez Belfius Banque (ci-après dénommée «le Client»).

- Si des **ordres sont libellés en devise**, Belfius Banque convertira le montant payé (inclus frais de courtage et taxes) en euros selon le cours de change en vigueur le jour de l'achat.
- En cas d'**exécution partielle d'un ordre**, seuls les exécutions durant la période de l'action seront prises en compte.

Service d'investissement

La Banque ne vous donne aucun conseil en investissement. Par conséquent, la Banque ne vérifie pas si les opérations que vous réalisez sont en ligne avec votre profil d'investisseur. Vous devez donc être certain que :

- Vous comprenez parfaitement les transactions sur les Instruments financiers envisagées, ainsi que la nature et l'étendue du risque potentiel de gain et de perte relatifs à vos investissements.
- les Instruments financiers concernés répondent à vos besoins et à votre situation juridique et fiscale.

Données à caractère personnel

Belfius Banque ainsi que les sociétés qui lui sont liées contractuellement dans le cadre de ses activités, traitent les données à caractère personnel des investisseurs dans le cadre de l'exécution des ordres, conformément à la Charte Belfius relative à la vie privée. Celle-ci peut être consultée sur belfius.be/privacycharter.

Conditions en matière de responsabilité de Belfius Banque

Belfius Banque mettra tout en œuvre pour fournir les prestations décrites dans le présent règlement. Toutefois, Belfius Banque ne peut être tenue pour responsable du non-respect de ses engagements si

ce non-respect est dû à des causes indépendantes de sa volonté, sauf en cas de vol ou de faute grave. Belfius Banque ne peut en aucun cas être tenue pour responsable d'éventuelles erreurs commises par des tiers.

De même, Belfius Banque ne peut être tenue pour responsable du non-respect éventuel de dispositions légales ou réglementaires, ou de toute autre faute, qui sont le fait de tiers ou du client lui-même.

Belfius Banque se réserve le droit de modifier ou de compléter à tout moment les conditions du présent règlement. Elle en informera le participant par extrait de compte, courrier, circulaire ou avis dans les agences ou via un autre moyen de communication sur un support durable (fax, e-mail, site, message dans les apps Belfius).

L'action décrite dans le présent document est expressément soumise aux présentes conditions en matière de responsabilité. En participant à cette action, le client accepte les dispositions du présent règlement.

Plaintes relatives à cette action

Les plaintes relatives à cette action doivent être envoyées au plus tard dans les 10 jours suivant la fin de l'action à:

Belfius Banque SA, service Gestion des plaintes (N° de colis 7908),
Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles (fax: +32 2 285 14 30)
ou via l'adresse e-mail complaints@belfius.be
ou à l'aide du formulaire de plaintes disponible sur belfius.be

Aucune plainte ne pourra plus être introduite contre Belfius Banque après cette date.

Les plaintes qui ne sont pas formulées par écrit ne seront pas traitées.